



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N° : 20/14092022

OBJET : Transfert des conventions de financement liées aux travaux de modernisation du réseau d'assainissement collectif des eaux usées de la RN1A au centre ville de Saint-Leu.

Présents :	26
Procurations :	08
Votants :	34
Abstentions :	0

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38

Le Président de séance
Bruno DOMEN

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze septembre à dix-sept heures vingt-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjoints : M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), Mme BERNON Nadège (2^{eme} Adjointe), Mme DALLY Brigitte (3^{eme} Adjointe), Mme SILOTIA Jacqueline (5^{eme} Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8^{eme} Adjoint), Mme ANAMALE Marie-Claude (9^{eme} Adjointe)

Les Conseillers Municipaux : Mme ALEXANDRE Marie née NJANJO, M. CODARBOX Jacky, M. ZETTOR Josian, Mme PLANESSE Nadine née PALAS, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, M. ELLIN Fabrice, Mme SORET Pascaline née GRONDIN, Mme VERMINARDI Mylène née GOAR, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, M. HODGI Claudio

Absents représentés :

- M. LUCAS Philippe (4^{eme} Adjoint) *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire)
- M. BADAT Rahfick (6^{eme} Adjoint) *procuration* à M. EUZET Jean-Paul (Conseiller)
- Mme. BELIN Gisèle (7^{eme} Adjointe) *procuration* à Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère)
- M. MAILLOT Bertrand (10^{eme} Adjoint) *procuration* à Mme. SORET Pascaline (Conseillère)
- Mme HAMILCARO Annick (Conseillère) *procuration* à Mme DALLY Brigitte (3^{eme} Adjointe)
- Mme SINAPAYEL Marie Josée (Conseillère) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- Mme VION Marie Claire (Conseillère) *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à Mme BERNON Nadège (2^{eme} adjointe)

Absents :

- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- M. FELICITE Roland (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame DALLY Brigitte, 3^{eme} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr)

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re

AFFAIRE N° 20/14092022**TRANSFERT DES CONVENTIONS DE FINANCEMENT LIEES AUX TRAVAUX DE MODERNISATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES DE LA RN1 A DU CENTRE-VILLE DE SAINT-LEU***Direction des Services Techniques***Le Maire expose :**

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la gestion des services de l'eau et d'assainissement relève de l'intervention exclusive du TCO, conformément à la loi NOTRÉ N° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur le transfert des compétences eau et assainissement à l'échelle intercommunale.

Ainsi, le projet de modernisation du réseau d'assainissement collectif des eaux usées de la RN1 A du centre-ville de Saint-Leu est porté depuis par le TCO avec les objectifs suivants :

- Redimensionner et remplacer le collecteur EU gravitaire principal
- Dévier le réseau « Grand Océan »
- Redimensionner et remplacer les postes de refoulement
- Remplacer les conduites de refoulement
- Optimiser le fonctionnement global du collecteur gravitaire EU principal de façon à éviter ou limiter les nuisances (odeurs, débordements) tout en facilitant l'exploitation.

Par convention n° 2017/64 signée le 07 décembre 2017, l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), établissement public à caractère administratif, a attribué à la Commune de Saint-Leu une aide financière d'un montant de **2 328 354,95 €** correspondant à **30%** des dépenses totales de l'opération estimées alors à 7 761 183,15 € HT.

De même, le conseil d'administration de l'Office de l'Eau, réuni en séance du 11 septembre 2019 (délibération n°2019/082), s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de **741 620,00 €** - correspondant à 55% des dépenses éligibles - dans le cadre du programme d'aide 2016-2021.

Le projet de modernisation du réseau d'assainissement collectif des eaux usées de la RN1 A du centre-ville étant désormais mis en œuvre par le TCO suivant le transfert des compétences eau et assainissement, il convient de lui transférer les conventions de financement de l'AFB et de l'Office de l'Eau.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le transfert au TCO de cette opération de travaux et des conventions de financement de l'AFB et de l'Office de l'Eau relatives au projet de modernisation du réseau d'assainissement collectif des eaux usées de la RN1 A du centre-ville de Saint-Leu ;
- D'autoriser le Maire ou l'él(u)e délégué(e) à signer tous les actes et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve le transfert au TCO de cette opération de travaux et des conventions de financement de l'AFB et de l'Office de l'Eau relatives au projet de modernisation du réseau d'assainissement collectif des eaux usées de la RN1 A du centre-ville de Saint-Leu ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous les actes et document se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 21 SEP. 2022
Le Président de séance,**


Bruno DOMEN